

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beaucaire, 2 avril 2020

### Respect des consignes de tri, le syndicat Sud Rhône Environnement tire la sonnette d'alarme.

Depuis le début de l'épidémie de COVID-19, les acteurs aussi bien nationaux que locaux du secteur de la gestion des déchets sont sur le pont pour assurer la continuité de ses activités d'utilité publique. Sud Rhône Environnement, contrairement à de nombreuses collectivités françaises, a décidé de maintenir la collecte sélectives (emballages, verre et papier) dans les communes de son territoire.

Dix-sept jours après la mise en place du confinement en France, Sud Rhône Environnement tire la sonnette d'alarme et demande à l'ensemble de ses administrés la plus grande vigilance et le plus grand respect des consignes de tri.

Les centres de tri de Nîmes et de Liouc, en charge du tri et du traitement des déchets de Sud Rhône Environnement depuis l'arrêt de l'activité du centre de tri de Beaucaire, font face à des manquements graves aux consignes de tri notamment celles relatives aux emballages (bacs/sacs jaunes).

Ces derniers jours, des masques usagés, des gants chirurgicaux ainsi que du matériel médical ont été retrouvés dans les collectes d'emballages. Compte tenu de la situation sanitaire du pays et des nombreuses consignes données par le Gouvernement, retrouver ce type de déchets dans la collecte sélective est tout simplement inadmissible ! Des hommes et des femmes travaillent chaque jour sur la chaîne du tri pour garantir un traitement efficace des déchets. Chacun d'entre nous, par des actions simples et responsables, doit être le garant de leur sécurité sanitaire.

Si aucune prise de conscience collective n'a lieu, la collecte sélective pourrait bel et bien s'interrompre dans les jours à venir.

- ➔ Rappel des consignes de tri
- ➔ Carte du territoire de Sud Rhône Environnement
- ➔ Photo illustrant les déchets inadmissibles dans la collecte sélective